



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

Rapport n° CP/2011/428

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne des demandes de subvention présentées dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Conseil général.

Le montant global de la subvention européenne pour ces opérations s'élève à 358 042 €.

La convention de subvention globale avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen pour la période 2010-2012 est en cours de signature. Le montant par année est de 1,3 M€ (soit 0,3 M€ de plus que sur la période 2007-2009). Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et Emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

La mobilisation de cette enveloppe produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important variant de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Elle permet en outre, au Département, de percevoir 70% de la dépense des personnels affectés à sa gestion.

Cet effet levier sera ciblé en 2011 sur :

- l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi ;
- 11 chantiers d'insertion ;
- 5 opérateurs de l'accompagnement professionnel ;
- 6 ateliers de redynamisation ;
- 2 organismes d'accompagnement à la santé.

9 structures ont déposé un dossier complet et font l'objet de ce présent rapport.

1/ Les ateliers de redynamisation

Les Fonds Européens permettent de renforcer l'action des ateliers de redynamisation, sur le volet préprofessionnel, par la mise en place de modules collectifs de préparation à l'emploi et par une augmentation de volume de personnes accompagnées. Le montant FSE sollicité est de 260 424 € en cofinancement de l'intervention du Conseil Général pour 6 organismes.

2/ L'accompagnement professionnel

Les Fonds Européens permettent également de renforcer les actions d'accompagnement professionnel, par la mise en place de modules collectifs de recherche active d'emploi et par une augmentation du volume de personnes accompagnées. Le montant FSE sollicité est de 97 618 € en cofinancement de l'intervention du Conseil Général pour 3 organismes.

Au total l'ensemble de ces demandes représente un engagement de 358 042 €, dont 50% seront versés comme avance en 2011.

Le montant définitif de la subvention européenne sera arrêté après contrôle de service fait effectué par les services du Conseil général sur chaque opération en 2012. Les montants versés aux opérateurs seront ensuite remboursés au Département en 2013.

L'annexe 1 détaille le montant à engager pour chaque opérateur.

Afin de permettre le versement de l'ensemble des avances 2011, ainsi que celui de soldes après contrôle de service fait, un abondement de l'enveloppe sera proposé à l'occasion de la Décision Modificative budgétaire n° 1.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30770	65-6574-58	900 500,00 €	249 410,07 €	179 021,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), d'engager les subventions européennes d'un montant total de 358 042 € et de verser au titre d'une avance 2011, 179 021 € aux associations et organismes dans la liste figurant à l'annexe 1 de ce présent rapport.

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes. Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base des conventions-types approuvées par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'G. KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL